

# **POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS**

Commission Finances n°2  
et Bureau n°10

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
du 1<sup>er</sup> mars 2017 - 18h30**

Salle du Conseil de la CC Val de Gray

## **ORDRE DU JOUR**

- 1-Préparation du Débat d'Orientations Budgétaires 2017,
  - 2-Projets de compte administratif et de compte de gestion 2016,
  - 3-Projet d'affectation des résultats 2016,
  - 4-Proposition de participation financière des EPCI membres pour 2017,
  - 5-Contrat de Ruralité : mise en œuvre (gouvernance, ateliers de travail) et calendrier de signature,
  - 6-CADD 2015-2017 : point sur l'avancement de la démarche,
  - 7-Informations et questions diverses.
- 

L'an deux mille dix-sept, le 1<sup>er</sup> mars à 18 heures 30, la commission Finances et le Bureau du PETR du Pays Graylois se sont réunis dans la Salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 21 février 2017.

**Membres présents** : BLINETTE Alain, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, MILESI Nicole, PAILLARD Claude, TODESCHINI Agnès.

**Absents excusés** : ALBIN Michel, CLEMENT Christelle, MAUCLAIR Michel, RENEVIER Michel.

**Absents** : ALLIOT Michel, MEULLE Maurice, TEUSCHER Gilles.

**Equipe technique** : BARON Laurence, DESCHAMPS Stéphanie.

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli les participants, ouvre la séance à 18h30.

Patrice LAVOYE est désigné en tant que secrétaire de séance.

## 1-Préparation du DOB 2017

Le président rappelle aux membres de la commission que le CGCT prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires de la structure, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée délibérante.

Il précise que l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT relatifs au Débat d'Orientations Budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat, ainsi que les articles L.2313-1 et L.3313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes par production d'une note de présentation.

Désormais, le rapport sur les orientations budgétaires donne lieu à un débat **ET à un vote acté par une délibération** à transmettre aux services de la Préfecture, accompagnée du présent rapport contenant les informations prévues par la loi.

Il leur propose de prendre le temps de lire le document chez eux et de faire remonter leurs éventuelles remarques et/ou corrections à Laurence avant le comité syndical du 22 mars.

## 2-Compte administratif et compte de gestion 2016

Le président présente le compte administratif 2016 du PETR et annonce qu'il fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (1)	Prévu	Réalisé (2)
398.866,88 €	255.656,62 €	398.866,88 €	167.966,39 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (3)	Prévu	Réalisé (4)
30.275,90 €	3.904,39 €	30.275,90 €	3.267,99 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 (2-1)		-87.690,23 € (déficit de fonctionnement)	
Résultat d'investissement de l'exercice 2016 (4-3)		-636,40 € (déficit d'investissement)	

Il explique que le déficit de fonctionnement provient de subventions attendues et encore non versées à ce jour ou pas en totalité, sur l'ingénierie et les actions du Pays.

Il demande une vigilance de l'équipe technique quant au glissement des subventions d'une année sur l'autre et que cela soit mieux pris en compte lors de l'élaboration du budget primitif 2017.

Nicole MILESI s'interroge sur le besoin de créer une ligne de trésorerie.

Frederick HENNING lui répond que cela est envisageable.

Concernant le compte de gestion provisoire, les membres présents n'ont pas de remarques spécifiques à émettre.

Laurence BARON indique que les chiffres ont été vérifiés et qu'ils concordent avec ceux de la Trésorerie.

Le président demande que soit édité le compte de gestion définitif.

**→ Les membres présents rendent un avis favorable sur les projets de CA et de compte de gestion 2016.**

### 3-Projet d'affectation des résultats 2016

A la clôture de l'exercice 2016, les résultats s'établissent ainsi :

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement de l'exercice 2016	-636,40 €
Résultat d'investissement 2015 reporté au compte 001 sur 2016	-2.700,90 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2016 à reporter sur 2017	-3.337,30 €

FONCTIONNEMENT	
A-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	-87.690,23 €
B-Résultat de fonctionnement 2016 reporté au compte 002 sur 2017	126.319,36 €
C-Résultat à affecter (A+B)	38.629,13 €
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement 2016	-3.337,30 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement 2016	0 €
F-Besoin en financement (D+E)	-3.337,30 €

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, le président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation = C (=G+H)	38.629,13 €
G-Affectation en réserve R1068 sur 2017	3.337,30 €
H-Report en fonctionnement R002 sur 2017	35.291,83 €

→ **Les membres présents donnent un avis favorable au projet d'affectation des résultats 2016.**

### 4-Proposition de participation financière 2017 des EPCI

Le président rappelle que la participation financière des EPCI membres est calculée proportionnellement à la population qu'elles représentent. Elle est basée sur la population totale telle que définie par l'INSEE et remise à jour tous les ans.

A titre indicatif, en 2016, la cotisation était de 2,87 euros / habitant (1,10 euro pour le SCoT et 1,77 pour les missions Pays).

Pour 2016, il est proposé une cotisation à 3,13 euros / habitant (1,10 pour le SCoT et 2,03 pour les actions Pays) répartie de la manière suivante :

EPCI	Nb d'habitants au 01/01/2017 *	Montant de la cotisation
CC Val de Gray	21.534	67.410,42 €
CC des Quatre Rivières	10.133	31.716,29 €
CC des Monts-de-Gy	6.301	19.722,13 €
<b>TOTAL</b>	<b>37.968</b>	<b>118.839,84 €</b>

\*Données en cours de validation par les EPCI membres du PETR

Il souligne que l'augmentation de la cotisation au titre du Pays résulte de l'engagement du PETR en faveur du Contrat Local de Santé et du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission dédié(e).

→ **Les membres présents donnent un avis favorable sur la proposition de participation financière 2017 des EPCI.**

## 5-Contrat de Ruralité : mise en œuvre et calendrier de signature

Le président informe que les groupes de travail auront lieu les 9 (à 10h : accès aux services / soins et mobilité et à 14h : revitalisation des bourgs-centres / attractivité du territoire) et 15 mars (à 14h : cohésion sociale).

Il rappelle les deux possibilités offertes au territoire pour la signature du contrat :

- La signature du contrat-cadre avant le début de la période de réserve (soit fin mars) et la finalisation des fiches-actions d'ici le 30 juin 2017,
- La signature de l'ensemble du contrat (contrat-cadre + fiches-actions) en juin 2017.

Laurence BARON explique qu'elle est en train de travailler sur la maquette du contrat-cadre et qu'elle a commencé à recenser certains projets susceptibles d'intégrer le contrat de ruralité. L'éligibilité de certaines opérations devra être précisée par la sous-préfecture, notamment celles portées par des acteurs privés, qui semblent pour l'heure exclues du contrat, mais qui pourraient être structurantes pour le territoire.

**➔ De nouvelles propositions d'actions sont faites par les membres présents pour compléter la liste débutée (voir en annexe).**

## 6-CADD 2015-2017 : point sur l'avancement de la démarche

Le président souhaite faire un point sur les projets inscrits au CADD 2015-2017 et sur la possibilité donnée par la Région de modifier la liste actuelle des actions. Il rappelle également les délais extrêmement courts imposés.

Laurence BARON évoque le projet de micro-crèche d'Arc-lès-Gray qui devrait lui aussi bénéficier d'aides de l'Etat et de la CAF très importants (320.000 euros environ HT dont 50% de DETR et 117.000 euros de la CAF). Elle craint que l'action sorte elle-aussi du contrat pour cause de cofinancements trop importants.

Pour Alain BLINETTE, il semble que les 50% de DETR ont déjà été notifiés.

Nicole MILESI déplore les contraintes imposées par la Région sur les projets. Elle explique qu'elle avait proposé deux projets en remplacement des micro-crèches, 4 terrains multisports sur les Monts-de-Gy et la rénovation de la salle des fêtes de Bucey-lès-Gy pour y accueillir des manifestations (spectacles, conférences...). Elle indique que :

- les terrains multisports ne sont pas éligibles dans la mesure où ils n'accueilleront pas de compétitions officielles de niveau régional,
- la rénovation de la salle de Bucey impose des travaux de niveau BBC et que cela est hors budget pour la CCMG.

Frederick HENNING estime que les terrains multisports pourraient être éligibles au Contrat de Ruralité et demande à Laurence BARON de les ajouter à la liste précédemment complétée.

Le projet d'une maison des services à Chargey-lès-Gray (cabinet infirmier, bibliothèque et salle pour les associations) est abordé. Patrice LAVOYE souhaite savoir si cette opération pourrait être éligible au CADD.

Laurence BARON lui répond qu'elle a besoin rapidement de plus d'éléments pour pouvoir le déterminer (descriptif, calendrier de réalisation, plan de financement prévisionnel...) et, si tel est le cas, présenter l'action aux services de la Région.

Alain BLINETTE s'interroge sur l'intégration du projet d'hôtel communautaire ou du technocentre au CADD.

Concernant l'hôtel communautaire, Laurence BARON reprend la fiche de procédure régionale et lui indique que malheureusement, sont exclus de l'assiette éligible les coûts relatifs aux locaux administratifs des collectivités.

Concernant le pôle de formation, elle estime que cette action est susceptible d'être éligible aux crédits régionaux mais au titre de la politique « formation professionnelle et emploi ». N'ayant pas connaissance du détail de ces aides, elle lui conseille de se renseigner directement auprès des services de la Région.

Frederick HENNING rappelle que les Monts-de-Gy ont jusqu'au 10 mars pour proposer une ou plusieurs actions. Ensuite les autres collectivités du territoire ayant un projet pourront se positionner.

Laurence BARON évoque le projet de pôle éducatif de Dampierre dont la partie périscolaire serait éligible.

## 7-Informations et questions diverses

### ■ Projection du documentaire « Qu'est-ce qu'on attend ? »

Le documentaire de Marie-Monique ROBIN, sorti en novembre 2016, raconte comment Ungersheim, village alsacien de 2.200 habitants, proche de Mulhouse, et précédemment marqué par l'exploitation intensive des ressources naturelles avec les mines de potasse a su se lancer dans une démarche concrète de transition énergétique et alimentaire, en créant une centaine d'emplois et en réduisant ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Laurence BARON indique qu'une projection de ce documentaire est prévue en partenariat avec le Cinémavia à Gray, le 21 mars prochain.

***ERRATUM : contrairement à ce qui a été indiqué lors de la réunion, la séance du 21 mars au soir n'est pas une séance réservée pour les élus et les partenaires. Il s'agit d'une séance grand public programmée par le cinéma, au titre de sa programmation « classique ».***

*La date de la séance spécifique, réservée pour le Pays Graylois et destinée aux élus et aux partenaires/acteurs engagés dans une démarche de transition énergétique, n'a pas encore été arrêtée. Elle aura vraisemblablement lieu en mai-juin.*

Frederick HENNING propose que dans le cadre de l'enveloppe TEPcv allouée pour les actions de communication et de sensibilisation du Pays, les places pour la future séance de projection réservée pour le Pays Graylois soient payées par le PETR (80% TEPcv et 20% d'autofinancement), sur réservation obligatoire auprès de l'équipe technique.

Laurence BARON ajoute que, suite à cette projection, un voyage d'étude d'une journée à Ungersheim, vers la fin juin-début juillet, est en cours d'organisation avec la municipalité alsacienne.

**➔ Les membres présents prennent note de cette information et donnent un avis favorable au paiement de la projection du documentaire par le Pays.**

### ■ PLU de Champlitte et Dampierre-sur-Salon : demandes de dérogation pour ouverture à l'urbanisation

Frederick HENNING informe que deux dossiers de demande de dérogation pour ouverture à l'urbanisation sont arrivés au PETR en début de semaine.

Pour Champlitte, il s'agit d'ouvrir une zone de 3,5 ha, classée 1AUY, pour accueillir des activités économiques (parcelle située dans le prolongement d'une zone UY existante).

Pour Dampierre, il s'agit d'ouvrir une zone 2AUe de 1,5 ha, située au nord-ouest de la commune, à proximité du collège, pour accueillir le nouveau pôle scolaire et des équipements sportifs.

Stéphanie DESCHAMPS précise qu'en tant que Personne Publique Associée, le PETR est saisi par la Préfecture pour rendre un avis, de même que la CDPENAF. Il appartient au Bureau du PETR de rendre l'avis, au titre de la délégation qu'il a reçu du comité syndical, dans un délai de 2 mois.

**→ S'agissant de modifications légères, il est proposé qu'un Bureau soit organisé, à 17h, juste avant la séance du comité syndical du 22 mars (18h30), pour traiter ces deux dossiers.**

**→ Les membres présents estiment légitimes ces ouvertures à l'urbanisation et sont d'avis de ne pas aller à l'encontre des projets de Champlitte et Dampierre.**

*L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 19h50.*